

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF TENUE LE 18 DÉCEMBRE 2023 À 18 H 30 AU CENTRE ADMINISTRATIF MICHEL-PAGÉ SIS AU 310, RUE DE L'ÉGLISE À DONNACONA ET PRÉSIDIÉE PAR MADAME ISABELLE PAQUET, PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES PRÉSENTS :

Madame Isabelle Paquet, membre-parent, district 1
Monsieur Alexis Labranche, membre parent district 3
Madame Carolynne Goulet, membre-parent, district 4
Madame Johannie Ouellet, membre-parent, district 5 (virtuelle)

Madame Élisabeth Pagé, membre de la communauté, profil 1
Monsieur Pierre-Luc Bonneville, membre de la communauté, profil 2
Madame Myriam Paquet, membre de la communauté, profil 3
Monsieur Marc-André Alain, membre de la communauté, profil 4
Madame Axell Rodgers, membre de la communauté, profil 5

Madame Kathia Robitaille, membre du personnel de soutien
Madame Dominique Chabot, enseignante
Madame Hélène Frenette, personnel professionnel non enseignant
Monsieur Frédéric Pagé, directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information
Monsieur Sébastien Gilbert, directeur d'établissement

MEMBRE ABSENT

Madame Marie-Ève Germain, membre-parent, district 2

SONT INVITÉS :

Madame Marie-Claude Tardif, directrice générale
Monsieur Jacques Moffette, directeur général adjoint
Madame Marie-Claude Gignac, secrétaire générale
Madame Guylaine Allard, directrice des Services des ressources financières et du transport scolaire
Madame Émilie Frenette, directrice des services éducatifs
Madame Gina Larouche, directrice du Service des ressources humaines
Madame Céline Morasse, directrice des services éducatifs complémentaires
Madame Marie-Andrée Couillard, directrice adjointe aux services éducatifs et complémentaires (virtuelle)
Madame Émilie Racine, conseillère pédagogique

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de Mme Isabelle Paquet. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente du conseil demande aux administrateurs s'ils désirent ajouter des points à l'ordre du jour. Aucun point n'est ajouté.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux administrateurs s'ils ont un intérêt susceptible d'entrer en conflit avec un des points traités lors de la rencontre.

- M. Frédéric Pagé, directeur des services des ressources matérielles et des technologies de l'information, déclare son conflit d'intérêts au point traitant du contrat concernant les travaux de chauffage, ventilation et conditionnement de l'air à l'école secondaire Louis-Jobin.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Les membres du conseil d'administration ont reçu, préalablement à la présente rencontre, une copie des procès-verbaux des rencontres du 1^{er} novembre et du 4 décembre 2023.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal du 1^{er} novembre 2023, suivant la modification apportée;

DE DISPENSER la secrétaire générale d'en faire la lecture compte tenu que les administrateurs en ont reçu copie plus de six (6) heures avant le début de la présente séance.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal du 4 décembre 2023, suivant la modification apportée;

DE DISPENSER la secrétaire générale d'en faire la lecture compte tenu que les administrateurs en ont reçu copie plus de six (6) heures avant le début de la présente séance.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LUMIÈRE SUR NOS FIERTÉS

Dans une perspective de permettre une certaine proximité entre le conseil d'administration et les réalisations plus près des établissements scolaires des projets sont présentés aux membres lors de chaque rencontre. Ainsi, les projets suivants sont présentés :

- **Élèves de la boussole – Projet OSEntreprendre** : Savon à mains en forme de casse-tête fabriqués par les élèves. Ces savons soulignent la différence et la complémentarité de chacun. Un savon sera remis à chaque membre du CA.
- **École secondaire Louis-Jobin** : Coup de chapeau au personnel- Sindy Drolet, technicienne en loisirs à la vie étudiante, souhaite donner un coup de chapeau à l'équipe de Louis-Jobin, particulièrement à madame Dominique Chabot, pour la participation exceptionnelle aux activités avec les élèves qui permet de développer un sentiment d'appartenance à l'école.
- **CFP** – Vidéo promotionnelle du secteur de la santé - Témoignage d'élèves et de membres du personnel. La vidéo permet de mettre en lumière l'équipe du CFP car, dans celle-ci, les élèves témoignent qu'ils sont bien soutenus par les intervenants. La vidéo sera déposée dans la TEAMS du CA du 18 décembre.
- **École primaire de la Grande-Vallée** : Collecte de sang et conférence de William Leclerc-Les classes de 5^e année de l'enseignante Émilie Genois et Chantale Côte ont organisé une collecte de sang. En tout, 192 donneurs de sang se sont présentés. Grâce à cette activité, les enfants comprennent que les dons de sang peuvent sauver des vies.
- **William Leclerc** : L'enseignante Andrée-Anne Roy l'a invité pour qu'il partage son histoire d'entrepreneur aux élèves. Il est un ancien élève de l'école primaire du Perce-Neige.

7. LUMIÈRE SUR NOTRE ÉQUIPE

Afin de faire connaître les services offerts du Centre de services scolaire, de valoriser le travail réalisé par nos employés et de mettre en lumière notre réseau de l'éducation, une capsule vidéo sera présentée par séance régulière du CA sur les rôles de chacun au sein de notre belle organisation.

Pour cette présentation, Mme Émilie Racine, conseillère pédagogique en anglais et en intégration des technologies en pédagogie, présente un Powerpoint qui résume son travail auprès des enseignants. Madame Tardif souligne également sa grande contribution auprès de nos directions d'école.

De plus, une présentation spéciale est effectuée rendant hommage au travail de Madame Marie-Claude Tardif à travers une vidéo enregistrée de Simon Boulerice.

Les membres administrateurs tiennent également à la remercier et à lui souhaiter une très belle retraite bien méritée en lui remettant des fleurs et deux œuvres de l'artiste-peintre, Mme Suzanne Claveau.

Elle est unanimement saluée par les membres du CA pour son leadership inspirant et sa vision résolument tournée vers la réussite de chaque élève. Au cours de ses cinq années de mandat au sein de notre centre de services scolaire, elle a su instaurer un climat de travail sain et responsabilisant, tout en créant les conditions propices à l'atteinte des objectifs éducatifs définis dans la mission et les orientations de notre grande organisation.

Madame Tardif continuera assurément de contribuer à notre société d'une autre façon à travers sa retraite bien méritée. Nous lui souhaitons une retraite remplie de satisfaction et de moments de bonheur.

8. RAPPORT ANNUEL 2022-2023

Une présentation du rapport annuel 2022-2023 du Centre de services scolaire de Portneuf est effectuée par les différentes directions de services, et ce, tel que prévu à l'article 12 du *Règlement de délégation de pouvoirs du Centre de services scolaire de Portneuf*. Ce dernier sera déposé sur le site du CSSP et une copie sera acheminée au ministère.

9. CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ADOPTER la Politique sur les critères d'inscription des élèves pour l'année 2024-2025 selon les modifications proposées.

Le libellé du point 4.6 référant à la consultation du site Internet de l'école sera modifié.

10. CALENDRIER SCOLAIRE DES JEUNES 2024-2025

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ADOPTER le calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2024-2025 tel que proposé.

Madame Marie-Claude Tardif mentionne les ajouts suivants qui seront faits au calendrier : Un cœur vert sera ajouté à la date du 17 avril 2024, car cela souligne une activité « bien-être » pour les employés du centre de services scolaire. De plus, un cœur rouge sera ajouté à la date du 5 juin 2024 pour souligner la soirée hommage à notre personnel retraité.

11. ABROGATION – POLITIQUE 331 SUR LES COURS À DOMICILE

ATTENDU QUE la politique 331 relative au cours à domicile n'apporte pas une valeur additionnelle aux encadrements déjà prévus par le ministère de l'Éducation;

ATTENDU QUE la loi sur l'instruction publique prévoit que l'élève est dispensé de l'obligation de fréquentation scolaire en raison de maladie, de soins ou de traitements médicaux (réf. à l'article 15);

ATTENDU QUE le Régime pédagogique prévoit des services d'enseignement à domicile ou en milieu hospitalier pour l'élève absent pour des motifs de santé (réf. aux articles 6 et 8);

ATTENDU QUE la direction des services éducatifs a élaboré une procédure à l'intention des établissements encadrant l'organisation de services d'enseignement à domicile pour raison de maladie.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ABROGER la Politique 331 relative aux cours à domicile.

12. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La présidente du comité de vérification, madame Isabelle Paquet, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 6 décembre 2023.

13. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

À la suite de la présentation des sujets traités lors du comité de vérification, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

Affectation des surplus d'établissements

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité.

D'ADOPTER la proposition du C.R.R., soit l'affectation des surplus et/ou déficits aux établissements les ayant générés, sous réserve d'une récupération possible de certaines mesures par le MÉQ, tel que proposé.

Contrat de travaux de construction :

École secondaire de Donnacona – Chauffage, ventilation et conditionnement de l'air (CVCA) et boîte de fin de course

ATTENDU QUE le centre de services scolaire s'est vu réserver par le ministère de l'Éducation du Québec une somme de 7 951 152 \$ dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » et 1 065 554 \$ dans le cadre de la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien » pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles;

ATTENDU QUE que le Centre de services scolaire de Portneuf a procédé à un appel d'offres public dans le cadre de la réfection du CVCA et des boîtes de fin de course à l'école secondaire de Donnacona;

ATTENDU la publication des résultats d'ouverture des soumissions sur le système électronique d'appels d'offres publics,

ATTENDU que le comité de vérification recommande l'adoption de la proposition suivante :

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné, et ce, conditionnellement à l'acceptation du projet par le ministère de l'Éducation :

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR : Équipe SG inc.

MANDATER la direction générale à signer, pour et au nom du conseil d'administration, tout contrat de plus de 250 000 \$ en lien avec le projet ici présenté, mais a charge d'en rendre compte au conseil d'administration avec diligence;

D'AUTORISER la direction des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information ainsi que le coordonnateur des ressources matérielles à signer tout document et à poser tout geste dans l'exécution des contrats à être conclus afin de donner plein effet à la présente résolution.

14. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

Aucune

15. AUTRES SUJETS

15.1. Formation ENAP

Considérant l'excellent bilan de progression des membres du CA reçu de la part de l'ENAP pour la formation *Parcours d'accompagnement des membres des conseils d'administration des centres services scolaires*, une mention de félicitations est adressée afin de souligner leur assiduité.

15.2. Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique et édictant la Loi sur l’institut national d’excellence en éducation

Une présentation des changements apportés à la *Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique et édictant la Loi sur l’institut national d’excellence en éducation* est effectuée. Ainsi, le Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d’administration modifié et des tableaux comparatifs sont présentés. De plus, un envoi est à venir en lien avec une correspondance reçue du ministère sur les amendements apportés au projet de loi 23. Ces derniers seront déposés sur la TEAMS du CA.

Il est mentionné que les membres du CA seront tenus informés de toute mise à jour à cet effet.

16. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance régulière est prévue le 7 février 2024.

17. LEVÉE DE LA RENCONTRE

L’ordre du jour étant épuisé, **SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l’unanimité de lever la séance à 20 h 27.

18. HUIS CLOS

Les membres du conseil d’administration ne tiennent pas de séance à huis clos.



Isabelle Paquet
Présidente du conseil d’administration



Marie-Claude Gignac
Secrétaire générale